



Les chartes en bibliothèque, outils techniques ou politiques ?

Restitution de la table ronde avec Salem Drici, conseiller municipal délégué à la Ville de Strasbourg, en charge de la lecture publique et de la politique du livre, Élise Canaple, responsable adjointe Médiathèque Frida Kahlo, Strasbourg, Lucie Bridou, directrice adjointe des bibliothèques de Rouen, Jérôme Pouchol, chef du service de lecture publique de la Métropole Aix-Marseille-Provence & animateur du blog *Bambou*, modérée par Fanny Ankri, responsable du département collections des médiathèques de Strasbourg.

Journée d'étude « Comment faire vivre le pluralisme en bibliothèques ? » du 6 novembre 2025 à Strasbourg co-organisée par la Ville de Strasbourg et la Bibliothèque publique d'information (Bpi).

<https://pro.bpi.fr/comment-faire-vivre-le-pluralisme-en-bibliotheque/>

Fanny Ankri

Nous allons démarrer la table ronde qui a pour titre « Les chartes en bibliothèque, outils techniques ou politiques ? ». Nous irons évidemment au-delà de la question de la charte, pour réfléchir à cette question du pluralisme, pour pouvoir garantir le pluralisme en bibliothèque, et qu'est-ce qui peut faire obstacle au pluralisme. Nous allons réfléchir à ces questions avec Lucie Bridou, directrice adjointe des bibliothèques de Rouen, Élise Canaple, responsable adjointe Médiathèque Frida Kahlo à Schiltigheim, qui a travaillé avec moi sur la charte documentaire de Strasbourg, Jérôme Pouchol, chef du service de lecture publique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, expert des questions politiques documentaires et animateur du blog *Petit Bambou*. Également à cette table, Salem Drici, qui est notre conseiller municipal délégué à la Ville de Strasbourg, en charge de la lecture publique et de la politique du livre. Merci à tous pour votre présence à débattre de ce sujet. Je voulais démarrer par une question, même si Dominique nous a adressé les grands enjeux, celle de définir cette question du pluralisme en bibliothèques ?

Jérôme Pouchol

Le pluralisme n'est pas la pluralité des sujets. Il faut distinguer la pluralité des sujets, qui renvoie à la largeur de l'offre en matière de politique documentaire, c'est-à-dire l'art de la connaissance qui se déploie, qui rappelle le principe d'encyclopédisme des collections. La pluralité des sujets, c'est la pluralité des points de vue : je présente une thèse, je dois présenter une contre-thèse, je permets ainsi à l'utilisateur de se forger son propre avis, exercer sa pleine fonction critique.

Fanny Ankri

Le pluralisme, c'est la représentativité des différents courants d'opinions. En quoi la charte documentaire est un outil technique, de travail interne professionnel pour les bibliothécaires, pour les usagers, mais aussi politique ?

Salem Drici

Je voulais d'abord dire qu'une charte documentaire s'inscrit dans une dynamique de travail au sein des équipes, dans un réseau. Dans le cadre d'une charte documentaire, il y a un travail de fond qui a été mené auparavant. Il faut rappeler qu'à Strasbourg, on a eu une enquête sur les attentes des publics, un travail sur le projet de service et un travail sur le projet scientifique et culturel. Je trouve que tous ces documents permettent d'arriver finalement à cette charte documentaire. On est censé être d'accord sur des valeurs communes, des principes, comment on arrive à cerner le sujet. À partir de là, on peut effectivement rédiger ce document, qui me paraît fondamental, parce qu'il rend compte de cette dynamique interne, parce qu'on ne met pas en œuvre ce que la majorité municipale demande à tous les services de la Ville sans qu'il y ait un travail de fond. Donc ce travail technique-là, il est important pour pouvoir mettre en œuvre les projets, parce que tous ces documents, c'est pour servir un projet concret au service des habitants et des habitantes. Tout à l'heure, vous rappeliez les principes qui régissent votre profession, on a parlé de la loi Robert, du Code de déontologie de l'association de bibliothécaires de France, le manifeste de l'UNESCO. Il y a un certain nombre de textes de référence sur lesquels nous aussi, en tant qu'élus, on se repose pour pouvoir mettre en œuvre avec vous le projet politique qu'on a décidé.

L'autre point positif de cette charte documentaire, c'est le fait de respecter le triptyque : bien travailler en interne, avoir un retour des habitants sur notre travail, être en phase avec le projet politique. Je pense que toute politique, de chaque service dans une ville, doit respecter ce triptyque. L'une des forces du réseau de Strasbourg, c'est qu'il y a un alignement, semble-t-il, des principes. Je pense que vous avez dégagé un projet de service et une charte qui sont cohérents.

Donc, cet outil technique, c'est aussi pour moi un outil politique. On est entré dans des temps obscurs, et pendant les temps obscurs, il faut toujours rappeler les fondamentaux. Rappeler les fondamentaux, c'est créer des documents, des secteurs documentaires, qui rappellent les principes démocratiques, le pluralisme. Une charte documentaire rappelle les textes de référence, elle vous protège des intrusions des politiques sur vos choix professionnels qui doivent être respectés en tant que tels. En tant qu'élus, on n'a pas d'avis à avoir sur les choix que vous faites.

Fanny Ankri

Est-ce que vous pourriez nous parler en quelques mots de l'expérience de présentation de la charte documentaire au conseil municipal à Strasbourg cette automne ?



Salem Drici

Globalement, ça a été voté quasi à l'unanimité. Moi j'étais satisfait. Il y a un respect du travail qui a été effectué. De mémoire, un collègue a soulevé des questions sur la diversité des formats proposés dans les médiathèques et la prédominance des grands éditeurs. L'une des responsabilités du réseau des médiathèques, c'est de permettre d'avoir une pluralité des éditeurs et des propositions, d'avoir des petits éditeurs, des éditeurs locaux. En Alsace, la commande publique, c'est 80% pour les entreprises alsaciennes. C'est pour dire que nous avons le souci, dans les fonds documentaires, d'avoir des éditeurs locaux. L'autre point qui m'a intéressé, c'est la question non pas de la censure, mais de la visibilité. Là, je voudrais nuancer un peu, je ne peux pas, ou je serais dans l'intrusion, vous dire de réduire un peu par-là, etc. Ce n'est pas ma responsabilité.

Fanny Ankri

On a de la chance, à Strasbourg, d'avoir des élus qui nous font confiance sur nos pratiques professionnelles. À Rouen, vous avez eu une expérience originale, la rédaction d'une charte commune de la politique documentaire et de l'action culturelle.

Lucie Bridou

Tout à fait, cette démarche vient d'un hasard de calendrier. Fin 2023, la directrice des bibliothèques revient sur une charte de la politique documentaire. On en avait une, mais assez ancienne. Il y avait une demande des collègues, notamment les bibliothécaires en jeunesse, de rédiger une charte des acquisitions de littérature jeunesse pour les bibliothèques. Donc, il y avait cette dynamique sur le réseau. En parallèle, ma collègue de l'action culturelle avait une volonté d'actualiser sa charte. On mène chacune notre chemin avec nos groupes de travail respectifs sur la politique documentaire, sur l'action culturelle. En discutant, on se rend compte qu'on vise la même date de conseil municipal pour faire valider nos chartes. On se dit que c'est dommage que les élus aient à discuter deux documents sur les bibliothèques, avec deux introductions sur les missions des bibliothèques, la loi Robert, les grands textes. On se dit alors qu'on va faire un document avec une introduction commune, une charte poldoc, une charte poldac. Puis, on retravaille, on rediscute, et on se dit que, en fait, on a les mêmes thématiques qui ressortent : la diversité, l'égalité d'accès, la transition écologique, la valorisation à la fois des contenus locaux et des contenus nationaux, le pluralisme évidemment. Donc, on se dit que ça va être plus de boulot, mais on va retravailler à fond et faire un document commun. On a une charte avec une introduction commune avec cinq, six pages de principes communs à la politique documentaire et à la politique d'action culturelle, une page ensuite de principes de politique documentaire qui concerne plutôt le circuit du document et les moyens concrets de mise en œuvre de la politique documentaire, et une page parallèle sur l'action culturelle qui concerne la programmation et les modalités de mise en œuvre. On a un document unique et c'est plutôt une force parce que ce sont les mêmes équipes qui portent la politique documentaire



et la politique d'action culturelle. On se retrouve à avoir un seul document à présenter aux collègues, et les collègues savent où aller chercher le document. Monsieur Drici parlait de tout le travail qui avait été fait en amont sur la charte. Nous, il y a presque plus de travail en aval, de partage de la charte, d'aller en faire un outil de référence, et de rappeler aux collègues : « tu poses cette question-là, mais est-ce que la réponse n'est pas dans la charte, est-ce qu'on ne peut pas aller regarder ensemble dans la charte ? »

Dans le cadre de ce projet, et suite au vote de la charte, on a mis en place des débats sur la politique documentaire. Ce sont des débats ouverts à tous, sans inscription, qui veut vient, qu'il fasse des acquisitions ou pas. Ils ont lieu à peu près tous les deux à trois mois. Il n'y a pas de comptes rendus parce que c'est important que la parole soit libre et que les choses se fassent dans le respect des avis de chacun, qu'il n'y ait pas ensuite de compte rendu où on puisse dire qu'untel a dit ça. Pour le premier, j'avais proposé aux collègues d'analyser ce qu'on n'achète pas, et on est arrivé à la conclusion que ces livres-là (religion, politique, contenus violents, etc.) ne rentraient pas dans le cadre de notre charte, qu'on pouvait répondre « oui » ou « non » avec notre charte. L'important, c'est de savoir pourquoi ce livre-là, on ne l'a pas, et que la charte permette de justifier cette acquisition ou cette non-acquisition. Le deuxième débat, on l'a fait principalement sur la Romance et la Dark Romance. Le troisième, c'était sur l'intelligence artificielle. Ce sont des échanges qui sont super intéressants. C'est une démarche qui n'est pas facile, parce qu'elle implique d'exprimer son avis, entre position professionnelle et position personnelle, et on se retrouve assez vite à mélanger les deux. Mais si le cadre est posé, ça fonctionne et c'est un vrai outil de débat.

Élise Canaple

À Strasbourg, Fanny Ankri a initié une grande réflexion sur la politique documentaire. Il y a eu des groupes de travail sur différents thèmes (acquisitions, conservation, désherbage, valorisation, etc.), des échanges nourris par un *benchmark*, un état des lieux des pratiques du réseau. Parallèlement, il a fallu rédiger la charte, infusée de toutes ces réflexions, de tous ces dialogues. Souvent, dans les groupes de travail que j'ai pu animer, la phrase qui revenait, c'est « on va essayer de trouver le plus petit dénominateur commun ». Parallèlement, je fais partie de la Commission Poldoc de l'ABF. On a aussi des échanges nourris sur les chartes documentaires qui fleurissent un peu partout. C'est une pratique professionnelle de plus en plus courante, avec les premières chartes à la fin des années 2000 et une accélération dans les années 2010, maintenant portée par l'effet de la loi Robert. Ce qu'on constate, c'est que faire une charte pour une médiathèque seule et faire une charte pour un réseau comme Strasbourg, c'est complètement différent, et en même temps, c'est tout-à-fait similaire. Parce qu'il y a les principes comme l'évoquaient mes camarades, mais aussi la réalité concrète du réseau et la diversité. Dans la loi Robert, il est dit aussi que le pluralisme, c'est pour les médiathèques, chacune à son niveau et à sa taille. Et ça, c'est une grande question. Dans un réseau comme celui de la Ville et de l'Eurométropole, qui est doté de médiathèques structurantes, de fonds de construction, de fonds spécialisés, il y a un grand éventail et la possibilité d'avoir une complémentarité, de faire jouer la carte



documentaire. Mais ce qu'on constate aussi, c'est que dans énormément de chartes documentaires, même de petites communes, il y a cette question de la carte documentaire et de la complémentarité. J'ai tendance à me dire que le pluralisme, c'est aussi comment la collection fait collectif. Elle fait collectif dans ce qu'elle dit de la société, des droits culturels de chacun, de la population, elle fait collectif pour l'équipe, pour un projet municipal ou de service, elle fait collectif dans la carte documentaire. Elle permet de dire que l'on n'a peut-être pas ça, mais que l'on va aider à trouver ça. La bibliothèque, c'est aussi un lieu où les gens doivent se sentir en capacité de poser toutes leurs questions et on va les aider à trouver leurs réponses, c'est aussi la part de l'humain et de la médiation. On sait que tant qu'on se pose des questions, on est dans la bonne direction. Demain, si notre profession arrête de se poser des questions et qu'on a l'impression d'avoir compris, il faudra se méfier, peut-être. C'est toute la question de comment on fait vivre la charte, qui est à la fois un outil technique et politique, au sens que c'est une politique publique et à ce titre, peut-être que ce dont la médiathèque est le nom, ce dont la charte documentaire ou les chartes d'action culturelles sont le nom, c'est cette volonté de poser des principes, mais aussi d'être prêt à les questionner et de laisser une part de jeu.

Fanny Ankri

Comment faire des choix raisonnés et tendre vers une neutralité dans notre choix d'acquisition ?

Jérôme Pouchol

Je voulais d'abord revenir sur la création d'outils techniques et politiques. Ça pose un cadre au bibliothécaire, mais c'est surtout un outil de mise en forme du sens, et en la matière, il permet au bibliothécaire d'être un outil de contractualisation avec la tutelle politique, mais aussi un outil de dialogue démocratique avec les usagers, qui apporte un niveau de granularité suffisamment fin pour que ce soit véritablement opérant. Quand je parle de charte, je parle d'une charte par grands domaines.

Concrètement, nous avons 75% des suggestions d'achats qui sont honorées et 25% refusées. Pour celles qui sont refusées, nous avons un panel de réponses qui sont faites, qui cochent les éléments de la charte documentaire. Il est arrivé que des usagers reviennent à la charge en disant : « je ne comprends pas, j'ai lu la charte, mais ça ne me convainc pas ». La charte est une parole institutionnelle qui est posée, ce n'est pas la parole de untel ou untel de la bibliothèque. Bien sûr, on doit toujours laisser la possibilité de réinterroger la charte. Surtout, c'est un outil de transmission entre collègues, et ça instaure un continuum.

Fanny Ankri

À partir de ce cadre, comment faire des choix raisonnés et tendre vers la neutralité dans nos choix ?

Jérôme Pouchol

La question de la neutralité, en tant qu'elle se pose pour les fonctionnaires, c'est le fait de passer d'un niveau de subjectivité individuelle à un niveau de subjectivité politique. Vous êtes dans une intersubjectivité raisonnée. Chaque médiathèque a sa manière de dire le monde, pas en matière de pluralisme, mais en matière de collections. C'est en disant sa manière de dire le monde, au sens de le porter à la connaissance des usagers, que l'on fait acte démocratique. Donc, la politique documentaire est toujours relative. Il n'y a pas une politique documentaire pour l'ensemble des établissements.

Lucie Bridou

Dans le cadre du débat sur la poldoc dont je vous parlais tout à l'heure, on s'est pas mal questionné sur l'Abbé Pierre, d'autant plus qu'il était normand. On a convenu avec les collègues que le fonds patrimonial devait contenir l'intégralité des biographies de l'Abbé Pierre avant et après le scandale, puisqu'il est normand et que c'est la documentation sur l'histoire d'un personnage normand. Par contre, les biographies en rayon de l'Abbé Pierre seraient réactualisées au rythme de la production éditoriale, comme n'importe quel autre domaine de la connaissance. Pour moi, le rôle de la bibliothèque, c'est de proposer des collections qui soient actuelles et actualisées, et qui fassent l'état de la recherche.

Concernant les suggestions d'achats, on se base sur notre charte globale de politique documentaire, qui inclut ce que l'on n'achète pas de manière très générale. La collègue qui achète les suggestions a pour consigne de tout accepter tant que ça rentre dans la charte. C'est à nous, ensuite, bibliothécaires, de rééquilibrer dans le reste des acquisitions et d'avoir un contenu documentaire qui fait que la collection est effectivement pluraliste.

Récemment, notre collègue a acheté un livre sur le jeûne par un médecin allemand, qui a des instituts, qui fait des semaines de jeûne régulièrement, etc. Une collègue de la bibliothèque m'a dit qu'elle ne voulait pas le mettre en rayon, que ça ne lui semblait pas très scientifique. On a lu le livre. Il n'est pas indiqué d'arrêter d'aller voir son médecin et de partir dans la forêt en buvant du jus de carottes. Ça expose une pratique de jeûne. Par ailleurs, j'ai une amie qui est médecin et je lui ai demandé son avis. Elle m'a dit que ce n'est pas le genre de chose qu'elle prescrirait, mais que si un patient lui disait qu'il appliquait cette méthode de jeûne de temps en temps, elle ne lui dirait pas de tout arrêter si c'est raisonné. Donc on s'est dit : on a l'avis d'un médecin qui dit que ce n'est pas dangereux médicalement, c'est une demande d'usager, c'est quelque chose qu'on peut présenter dans la production éditoriale qui est à la mode. On a un rôle aussi d'information sur les pratiques de la société, on le garde celui-ci.

Élise Canaple

Il faut savoir qu'à Strasbourg, parmi les expérimentations qui sont menées en termes de politique documentaire à la médiathèque Frieda Kahlo, il y a ce qu'on appelle « les succès du moment », qui est une suspension de la politique documentaire.

En fait, ce sont les meilleures ventes qui arrivent telles quelles, toutes les semaines, avec le but d'être un instantané du débat public, tel qu'il est. Sauf, forcément, document qui serait soumis à une interdiction réglementaire ou à une condamnation de justice, mais on sait que le temps de la justice, c'est long. Donc, les livres sont là, pendant six mois, ils sont estampillés comme tels. Ils sont placés avec la possibilité d'un emprunt non réservable, non prolongeable. Au bout de six mois, ils sont examinés au titre de la politique documentaire pour être intégrés ou non dans les collections. Forcément, il y a des livres extrêmement polémiques qui vont être ou ne pas être achetés dans les autres médiathèques du réseau. Et ce que disait Lucie me parle parce que, effectivement, ça nous a forcé à avoir une réflexion aussi sur tout le reste de la politique documentaire de l'établissement en regard. Parce que ce n'est pas neutre d'avoir fait cette expérimentation. C'est un questionnement de politique documentaire permanent, un espace de dialogue et de discussion avec le public, un espace de dialogue et discussion professionnelle entre nous, et même au sein du réseau par la présence de ces documents. Alors, 95% des documents sont intégrés dans la collection courante, que ce soit au niveau de la fiction ou des documentaires. Il y a un nombre effrayant de livres sur les *airfryers*... Il y a un contrat qui est passé, avec le public aussi, et ça a été sollicité dans la charte documentaire cet instantané et cette suspension temporaire. On a des livres comme *Transemânia*, le livre de Jordan Bardella, des livres sur le grand remplacement, le wokisme, etc. Les courriers de l'extérieur que l'on reçoit, les interprétations, ça part souvent de quelque chose de très positif, qui est le sentiment d'appartenance à la bibliothèque, de se dire que la bibliothèque, c'est un morceau de chez soi, en fait. Souvent, ça part de là : je ne peux pas tolérer que ce livre soit chez moi. Du coup, ça permet d'emménager des dialogues très intéressants, on est amené à présenter nos principes, à rentrer dans une explicitation de notre démarche professionnelle. Finalement, je le dis souvent, c'est ça que les gens demandent, c'est cette transparence-là, en fait, c'est cette explicitation de notre travail. Ça crée des échanges très positifs. Aussi, on nous accuse, parfois à l'aide de post-it, de détérioration de documents ou de courriers au vitriol, tout autant de wokisme que d'anti-wokisme. J'ai de magnifiques post-it argumentés d'émojis sur à quel point je suis un suppôt de la propagande woke. On traite chaque demande, et on la traite par un professionnalisme de réponse. Je sais que dans les suggestions du réseau, les collègues, parce qu'on a fait un groupe de travail approfondi sur les suggestions, dialoguent avec les gens autour des suggestions d'achats, que ce soit en direct, dans les espaces, par mail, par téléphone. C'est non négligeable et ça fait partie de notre travail, ça fait partie de cette transparence et c'est une vraie demande. Je le vois comme la fabrique du citoyen que nous sommes, et la fabrique du processus démocratique et de la transparence de la puissance publique.

Fanny Ankri

On peut parfois parler de censure dans la profession. Ces questions ont été débattues lors du dernier congrès de l'Association des bibliothécaires de France. Que peut-on dire sur cette question de la censure ?

Jérôme Pouchol



La censure, essentiellement, vient des bibliothécaires. Il faut faire un pluralisme de fait, et pas seulement un pluralisme de principe ou incantatoire. Bertrand Calenge, au milieu des années 90, avait déjà montré que les collections des bibliothèques publiques françaises représentaient la classe moyenne et intellectuelle supérieure, c'est-à-dire les bibliothécaires.

Il y a des mécanismes d'auto-censure, il y a ce qu'on appelle la censure masquée, qui passe par la concentration de la presse, par le libraire, qui posent un filtre, il y a tous les biais cognitifs et idéologiques dont nous sommes tous porteurs. Là, c'est la censure politique, morale et religieuse. Elle est très présente dans les collectivités. Je vais faire obstacle précisément à cette tendance par la mise en œuvre d'une politique documentaire formalisée.

Nos 54 responsables documentaires sont en contact avec un expert extérieur pour avis consultatif, tout ce qui permet finalement une sorte de mise à distance. La politique documentaire, c'est un point de vue, au sens que c'est une vue d'un point. Pour pouvoir considérer le point de vue, on prend de la distance. La distance, c'est le méta, c'est la production d'outils, c'est l'écriture.

Fanny Ankri

La promesse des bibliothèques, c'est d'accueillir la population inconditionnellement. Donc, nos choix de collections ne doivent pas exclure. Comment gérer les tensions face aux ouvrages polémiques ?

Salem Drici

Par rapport aux échanges de tout à l'heure, qui étaient très riches, j'ai retenu deux éléments. Le premier élément, c'est qu'il ne faut pas se mettre trop la pression. Vous êtes bibliothécaires, vous n'êtes pas des robots. La subjectivité, il faut l'assumer totalement, ce n'est pas un problème. On peut tendre à la neutralité. Le deuxième élément, c'est comment le partager au public. On est dans une société où, depuis un certain nombre d'années, il y a des attaques qui sont avérées. Les chartes documentaires sont là aussi pour remettre des principes au milieu du village. Ça pose la question de comment on crée des espaces de discussion choisis. Je pense que, dans les prochaines années, vu la quantité de demandes, on va devoir créer des espaces de participation citoyenne.

Pour revenir à la censure, ce qui n'est pas scientifique, pour moi, ça n'a pas lieu d'être. Dans une bibliothèque, et c'est pour ça que ça reste des lieux magiques, les informations sont vérifiées. On peut aller questionner le ou la bibliothécaire sur les ouvrages. On peut avoir des controverses, mais pas des livres qui font la promotion de certaines théories. Chaque bibliothèque a sa manière de mettre sur le curseur, qui est respectable. Mais je pense qu'il faut qu'on soit vigilants, compte tenu de l'édition importante de ce qu'on appelle des thèses alternatives. Je pense qu'il y a une vigilance à avoir sur ces sujets-là. On peut avoir tous les champs politiques, tous les courants, mais il y a



certaines ouvrages, à mon avis, qui sont un peu à la limite. Si on doit faire des choix, pour des raisons budgétaires, il faut d'abord des ouvrages vérifiés.

Élise Canaple

Il y a eu une campagne d'affichage de *France info*, il n'y a pas très longtemps sous les abribus, je pense que vous l'avez vue, qui disait « l'information n'est pas une opinion ». En fait, on sait l'engagement des professionnels sur l'éducation aux médias et à l'information. Le dernier congrès de l'ABF, c'était sur l'esprit critique. On va avoir un atelier cet après-midi aussi sur ces questions. Le pluralisme, c'est la diversité des opinions. Après, il y a la question de l'information et de la vérité, des faits alternatifs ou de la vérité alternative. C'est vrai que ce sont des questions complexes, dont la profession s'empare, chaque année un peu mieux, chaque année un peu plus, etc. Nous aussi, parmi nos collègues, il y a des débats, on est aussi un reflet de la société, et on est aussi un reflet du recrutement des médiathèques. Cette salle, elle me dit aussi quelque chose de la profession. Et il y a une vraie réflexion actuelle sur le processus de recrutement, sur la diversité de nos profils, sur notre capacité à sortir, à aller consulter des experts extérieurs, à remettre en question nos biais, nos choix. Nous sommes une profession intranquille, au meilleur sens du terme, et ce n'est pas confortable. Et comme je le disais tout à l'heure, si on se sent confortable dans son métier, c'est peut-être qu'il faut se poser la question. Le service public, ce n'est pas confortable, mais ce n'est pas grave. On en parle tous ensemble, c'est collégial, on est là, on se prend la tête, on est une famille dysfonctionnelle, mais l'essentiel c'est de se poser des questions. Débattons tous ensemble, écharpons-nous, et en même temps, ayons des principes sur le plus petit dénominateur commun, et c'est déjà ça.

Fanny Ankri

Merci pour cette conclusion de table ronde.